

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 8 décembre 2020

Objet

**CMF - répartition
subventions 2020
prévisionnel 2021**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
Mme CHEVAUCHERIE –M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – Mme GRENOUILLEAU –
Mme BIJOUX – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –
M. BUNEL – M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD –
M. SINSOU – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – M. DROILLARD à M. BUNEL
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

Absent :

M. ASFOR

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que, dans la délibération du 26 novembre 2018, il a approuvé la nouvelle convention fixant le cadre des critères de versement des subventions aux sections sportives du CMF.

Conformément à l'article n°6 stipulant que le conseil Municipal est dans l'obligation de voter la répartition des aides par section lors du dernier trimestre de chaque année, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition définitive des aides aux sections sportives du CMF pour l'année 2020 selon les éléments suivants :

SECTIONS	MONTANT REEL des SUBVENTIONS 2020
AIKIDO	2 891€
ATHLETISME	10 459€
BADMINTON	2 105€
BASKET	0€
BOXE ANGLAISE	5 100€
CYCLOTOURISME	3 148€
FOOTBALL	29 709€
FORCE ATHLETIQUE	7 859€
FULL CONTACT	8 091€
GYMNASTIQUE	3 449€
HANDBALL	92 478€
JUDO	19 367€
JUJUTSU	3 353€
RUGBY	67 280€
TENNIS	7 350€
VOLLEY	27 861€
BUREAU	44 000€
MONTANT TOTAL	334 500€

Les subventions exceptionnelles versées cette année s'élèvent à 6 000€ réparties comme suit et s'ajoutent à la répartition ci-dessus :

- 6 000€ au CMF pour atténuer la baisse des recettes liées aux buvettes et à l'augmentation des achats liés à la Covid.

La somme totale sera donc pour l'année 2020 de 340 500 €.

Le montant total des bourses sports pour l'année 2020 est de 7 305€

Cette répartition servira de prévisionnel pour l'année 2021.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 231 1-7 ;
Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Médiation ;
Insertion Emploi, Solidarités Internationales et Numérique en date du 18 novembre 2020 ;

Le Conseil municipal, après délibéré,

APPROUVE la répartition des aides aux sections sportives du Club Municipal Floirac,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les montants sous réserve des justificatifs énoncés dans la convention cadre,

DIT que les montants sont inscrits au chapitre 65, à l'article 6574.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020

Nombre de votants : 32
Suffrages exprimés : 32
 Pour : 32
 Contre :
 Abstention :



Le Maire,